

## Introduction

Le *Modèle de prestation de services aux élèves ayant des besoins particuliers* (MPS) est fondé sur le concept de l'inclusion scolaire. Selon le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador, l'inclusion scolaire comprend :

- le droit pour chaque élève d'aller à l'école de son quartier avec ses pairs et de bénéficier d'un programme approprié de qualité;
- un continuum de soutien et de services dans le milieu le mieux adapté (grand groupe, petit groupe, individualisé) respectant la dignité de l'enfant;
- une culture scolaire accueillante dans laquelle tous les membres de la communauté scolaire ont un sentiment d'appartenance, réalisent leur potentiel et participent à la vie scolaire;
- une communauté scolaire qui célèbre la diversité;
- un environnement scolaire accueillant et sécuritaire.

Ces principes s'appliquent à tous les membres de la communauté scolaire, sans égard à la situation économique, au sexe, à l'origine ethnique, aux croyances religieuses, à l'aptitude scolaire ou à d'autres facteurs de diversité.

L'inclusion scolaire fait partie de la culture, des politiques et des pratiques des écoles. Le modèle d'inclusion incarne une démarche de collaboration en matière d'enseignement et d'apprentissage. Au sein d'une communauté scolaire, tous les membres sont invités à partager la responsabilité de l'apprentissage et du bien-être de tous les élèves. Le principal objectif consiste à fournir des salles de classe où l'enseignement adapté aux besoins est la norme et où les stratégies, les ressources et le matériel sont adaptés au profil des élèves.

Le *MPS* fournit un cadre inclusif pour la prestation des programmes. Il établit le programme d'études prescrit, les accommodements, les programmes d'études prescrits modifiés ainsi que les programmes alternatifs, les cours alternatifs et les programmes fonctionnelles alternatifs. La responsabilité de l'enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers est partagée par le personnel de l'école, les parents et l'ensemble de la communauté.

Le *MPS* est un outil décrivant les programmes offerts aux élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année qui possèdent un besoin particulier selon les critères fixés par le ministère de l'Éducation. Le ministère de l'Éducation emploie le terme **besoin particulier** pour désigner des tendances relatives aux points forts et aux besoins que partagent des groupes d'élèves. Ces points forts et ces besoins peuvent être de nature cognitive, émotionnelle, comportementale, médicale, sociale ou physique. Les élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à une gamme de services scolaires selon leurs besoins et leur niveau de fonctionnement.

Les catégories de besoins particuliers reconnues par le ministère de l'Éducation ([www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/studentssupportservices/exceptionalities.html](http://www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/studentssupportservices/exceptionalities.html) - disponible seulement en anglais) comprennent :

- les traumatismes crâniens,
- les troubles cognitifs,
- les retards du développement,
- les troubles émotionnels, mentaux ou comportementaux,
- les élèves doués,
- les déficiences auditives,
- les problèmes de santé,
- les troubles d'apprentissage,
- les troubles envahissants du développement (TED),
- les déficiences physiques,
- les troubles de la parole et du langage et
- les déficiences visuelles.